

# Les comptes personnels pour mieux gérer votre quotidien.

L'Artisan et/ou chef d'entreprise actuel a la possibilité de créer un espace privé sur différents sites Internet, pour lui faciliter la gestion quotidienne : faire ses déclarations, obtenir des attestations de situation régulière, télécharger des documents, ...

### Protection sociale : [www.rsi.fr](http://www.rsi.fr)

Le RSI – Régime Social des Indépendants – dispose de caisses régionales. En Champagne-Ardenne, le RSI à Reims a géré en 2013 pas moins de **93.976 ressortissants**, dont **35.624 cotisants**, **38.948 pensionnés** et **19.404 ayants-droits**. Pour cela, le RSI est constitué de 24 administrateurs élus et 83 salariés.

« **Mon Compte** » sur [www.rsi.fr](http://www.rsi.fr) : un accès facilité à toute l'information et des démarches administratives simplifiées. Mon compte un service simple et gratuit, accessible 24/24 et 7/7, compatible pour tablette et mobile.

Le site RSI.fr propose un bouquet de 4 services en ligne pour simplifier les démarches administratives des artisans et commerçants actifs :

#### Mes cotisations :

- a) Opter pour le paiement par prélèvement automatique ;
- b) Vérifier les derniers versements enregistrés ;
- c) Consulter le détail des cotisations versées ;
- d) Déclarer ses revenus estimés ou définitifs ;
- e) Demander une régularisation anticipée de vos cotisations ;
- f) Télécharger des attestations : marchés publics, vigilance, CSG/CRDS ou CFP ;
- g) Consulter l'historique des opérations du compte.

#### Mon relevé de carrière

- a) Demander un relevé individuel de situation électronique afin de connaître ses droits acquis pour la retraite.

#### Mes données personnelles

- a) Consulter ou modifier ses données (courriel, mot de passe, etc...) ;
- b) **Nouveau** : confier la gestion de vos cotisations à votre expert-comptable, qui devra préalablement en faire la demande sur son compte expert-comptable.

#### Ma prévention santé

- a) Consulter son dossier personnel de prévention et de dépistage ([www.rsi.fr/prevention](http://www.rsi.fr/prevention))

[www.rsi.fr/mon-compte](http://www.rsi.fr/mon-compte)

**Plus de 500.000 artisans et commerçants ont déjà créé leur compte : et vous ?**

Chambre syndicale des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Aube

75, rue de Preize – 10000 TROYES – Tél. : 03 25 76 27 80 – Fax : 03 25 76 27 89

Courriel : capeb.aube@wanadoo.fr - Site <http://10.capecb.fr>



# Les comptes personnels pour mieux gérer votre quotidien.

Compte fiscal : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les usagers professionnels souhaitant utiliser les téléprocédures de l'administration fiscale peuvent, soit effectuer leurs démarches directement sur internet (mode de transmission EFI), soit par l'intermédiaire d'un partenaire qui transmet un fichier à l'administration fiscale (mode de transmission EDI).

Les étapes :

- 1) **Inscription** sur <http://www.impots.gouv.fr>, en choisissant le « mode simplifié » : munissez-vous de votre numéro SIREN et d'une adresse mel valide.
- 2) **Activation** du compte, une fois reçu le courrier du service des impôts avec un code d'activation à usage unique.
- 3) **Renseigner les données de l'entreprise** (compte bancaire, forme juridique, raison sociale, adresse, ...)
- 4) **Sauvegarder ou imprimer le numéro d'abonné** (qui commence par l'année de création du compte)
- 5) **Editer l'autorisation de prélèvement**
- 6) **Accéder aux services en ligne.**

Pour tout renseignement supplémentaire, l'**assistance aux usagers des téléprocédures** est joignable de 8h à 19h30 du lundi au vendredi via 2 canaux :

Le **téléphone** (prix d'un appel local n° 0.810.006.882

Le **formulaire électronique** depuis le site

<http://www.impots.gouv.fr/professionnels/jecontactemonassistanceinformatique>

(rubrique Téléprocédures).

L'espace créé sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) permet notamment :

- ⊕ De déclarer et payer la **TVA** : obligation de dématérialiser quelque soit le chiffre d'affaires;
- ⊕ De déclarer et payer l'**impôt sur les sociétés** ;
- ⊕ De déposer la déclaration de **résultats BIC** ;
- ⊕ De déclarer mes **données sociales** ;
- ⊕ Obtenir une **attestation** de situation régulière ;
- ⊕ Gérer le **CICE** (crédit d'impôt Compétitivité Emploi).



*Si vous occupez des salariés, pensez à créer vos espaces « employeurs » sur [www.probtpp.com](http://www.probtpp.com) et sur [www.ccpbnord-est.fr](http://www.ccpbnord-est.fr) ...*

Chambre syndicale des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Aube

75, rue de Preize – 10000 TROYES – Tél. : 03 25 76 27 80 – Fax : 03 25 76 27 89

Courriel : capeb.aube@wanadoo.fr - Site <http://10.capecb.fr>